



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°06/2011 du 3 mars 2011
Délégations de signature*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 06/2011 du 3 mars 2011

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°6 du 3 mars 2011

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2011/007	03/03/2011	Arrêté portant délégation de signature à M ^{me} Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du management et des moyens	3
PREF/MAP/2011/008	03/03/2011	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Mourad CHENAF - Sous-préfet d'Avallon	4
PREF/MAP/2011/009	03/03/2011	Arrêté donnant délégation de signature à M. Christophe BESSE, Directeur de la citoyenneté et des titres	6
PREF/MAP/2011/010	03/03/2011	Arrêté donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE, Directeur des collectivités et des politiques publiques	7
PREF/MAP/2011/012	03/03/2011	Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses d'action sociale de la préfecture de l'Yonne	8
PREF/MAP/2011/013	03/03/2011	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Raymond YEDDOU - Sous-préfet de Sens	9
PREF/MAP/2011/014	03/03/2011	Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine JEANNIOT, attachée Chef de la mission d'appui au pilotage	11
PREF/MAP/2011/015	03/03/2011	Arrêté portant délégation de signature à M. Albert BAILLEUL, inspecteur Chef du service départemental des systèmes d'information et de communication	11
PREF/MAP/2011/016	03/03/2011	Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne	11

ARRETE N°PREF/MAP/2011/007 du 3 mars 2011
portant délégation de signature à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du management et des moyens

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens, pour signer tous les documents administratifs établis dans les domaines suivants :

1 - 1 Service des ressources humaines et de l'action sociale

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances relatives au rejet des demandes d'emplois et de stages
- Conventions de stage avec les organismes proposant des stagiaires
- Correspondances et décisions relatives à la gestion du compte épargne temps sauf celles relatives à l'ouverture et à la clôture du compte
- Correspondances relatives à la gestion des compteurs des agents
- Correspondances relatives à la composition des organismes paritaires
- Correspondances relatives à l'organisation des élections professionnelles
- Correspondances relatives à la mise en œuvre des conventions portant sur la restauration et la médecine de prévention

1 - 2 Service du budget, de l'immobilier et de la logistique

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances ayant trait à l'organisation et à l'exécution des marchés
- Ordres de services adressés aux entreprises dans le cadre de l'exécution d'un marché
- Etats exécutoires
- Titres de perception
- Etats de frais de déplacement

1 - 3 Service du courrier

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives

Article 2 : La délégation de signature conférée à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

- M^{elle} Martine CHANUT, attachée principale, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à M^{elle} CHANUT sera exercée par M^{elle} Christelle DA SILVA, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale.

- M^{elle} Sylvine LAURENT, attachée, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à M^{elle} Sylvine LAURENT sera exercée par M. René NOWACZYK, attaché, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

- M^{me} Monique SCHOEPFLIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du service du courrier

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à M^{me} SCHOEPFLIN sera exercée par M^{me} Véronique PLACES, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du service du courrier.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°PREF/SCAT/2011/003 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans l'Yonne et dont une copie sera remise à chacun des intéressés.

Le Préfet
Jean Paul BONNETAIN

ARRETE N°PREF/MAP/2011/008 du 3 mars 2011
donnant délégation de signature à Monsieur Mourad CHENAF - Sous-préfet d'Avallon

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne la police générale :

- 101 - l'application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement
- 102 - la délivrance d'attestations diverses dans le cadre de l'instruction des permis de conduire
- 103 - l'application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route
- 104 - la signalisation « STOP » en dehors des agglomérations sur les routes nationales
- 105 - la signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation
- 106 - l'aptitude technique, l'agrément, le refus d'agrément, la suspension et le retrait d'agrément des gardes particuliers
- 107 - l'octroi et le refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière
- 108 - la délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales
- 109 - la fermeture administrative des débits de boissons
- 110 - la délivrance des récépissés de brocanteurs
- 111 - la délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de La Française des Jeux
- 112 - la délivrance des autorisations pour organiser des tombolas
- 113 - les arrêtés autorisant les quêtes sur la voie publique, les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et moto-cyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement
- 114 - l'octroi de dérogations à l'arrêté du 13 novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4
- 115 - l'attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser
- 116 - la délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap
- 117 - l'autorisation de concours de la gendarmerie et des services de police aux frais des organisateurs de manifestations
- 118 - la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports collectifs
- 119 - la délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe
- 120 - la délivrance des laissez-passer mortuaires et des arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours en matière d'inhumations
- 121 - les homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur
- 122 - les autorisations de ventes en liquidation
- 123 - les dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne l'administration locale :

- 201 - la convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires
- 202 - le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux
- 203 - la signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif
- 204 - la désaffectation des locaux scolaires
- 205 - la substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales
- 206 - la création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales
- 207 - la signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement

208 - la signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement

209 - la signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux

210 - la délivrance et le reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires

211 - les autorisations de dérogation aux tarifs de service public

212 - l'acceptation des démissions des adjoints au maire

213 - la signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail

214 - les décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque la commune d'accueil est située dans l'arrondissement

215 - la mise en demeure du maire de mandater une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation

216 - la signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales

217 - la signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale

218 - la signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement

219 - les décisions de la commission départementale d'aménagement commercial et les comptes-rendus de réunions en cas d'empêchement du secrétaire général.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne l'administration générale :

301 - les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers)

302 - l'enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure)

303 - les autorisations de poursuites par voie de vente

304 - la délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901

305 - la signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social

306 - la signature de tous les actes et décisions relatifs au dispositif d'aides aux rapatriés d'origine nord-africaine (RONA).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mourad CHENAF, délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mars 2011 à M. Benoît BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avallon, pour signer les décisions énumérées aux articles 1, 2 et 3 et figurant sous les numéros 101 - 102 - 103 - 108 - 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 122 - 123 - 201 - 202 - 210 - 213- 217 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 ainsi que toutes les correspondances courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BYRSKI, délégation de signature est donnée à Mme Anita GINER, secrétaire administrative de classe normale pour signer toutes les correspondances courantes ne comportant pas de décision, notamment les bordereaux d'envoi et accusés de réception, les déclarations de laissez-passer mortuaires, les arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours en matière d'inhumations.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mourad CHENAF, les fonctions de sous-préfet d'Avallon, seront exercées par M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens, qui exerceront les compétences qui s'y rattachent et bénéficieront des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

Article 6 : L'arrêté PREF/SCAT/2011/011 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. Mourad CHENAF, sous préfet d'Avallon est abrogé.

Le Préfet,
Jean Paul BONNETAIN

ARRETE N°PREF/MAP/2011/009 du 3 mars 2011

donnant délégation de signature à M. Christophe BESSE, Directeur de la citoyenneté et des titres

Article 1er : Délégation est donnée, à M. Christophe BESSE, directeur de la citoyenneté et des titres, pour signer tous les documents administratifs établis par la direction, dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des courriers aux parlementaires) n'impliquant aucune décision particulière ainsi qu'à l'attention des usagers de l'administration ;
- les invitations aux réunions des instances et commissions administratives organisées par la direction de la citoyenneté et des titres ;
- ainsi que les décisions énumérées ci-après :

➤ Service de la citoyenneté et des usagers de la route

• Unité élections, réglementation et permis de conduire

Décisions favorables :

- reçu de dépôt de candidature 1^{er} tour et récépissé définitif de candidature 2^{ème} tour
- agents immobiliers : carte professionnelle, déclaration d'activité, attestation
- agrément des maîtres d'apprentissage
- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser (perte du permis de chasser)
- autorisation de loteries et tombolas
- carte professionnelle de conférencier, guide-interprète, guide-conférencier
- certificat de qualification C4-T2 des artificiers
- explosifs : certificat d'acquisition, récépissé de transport à l'étranger
- funéraire : autorisations de transport de corps ou de cendres, de dérogation au délai de 6 jours, d'inhumation dans un cimetière privé, attestation de conformité des véhicules, des chambres funéraires et crématoriums
- récépissé de vente en liquidation
- récépissé de revendeurs d'objets mobiliers
- récépissé de déclaration des armes des 5^e et 7^e ca catégories
- récépissé de demande de carte professionnelle d'agent privé de sécurité et de demande de formation préalable ou provisoire
- délivrance des permis de conduire
- attestation de reconstitution de points du permis de conduire (imprimé 47)
- attestation d'aptitude physique prévues à l'article R 221-10 du code de la route

Décisions défavorables :

- arrêté de suspension des permis de conduire
- récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (réf. 44)

• Unité titres et circulation

Décisions favorables :

- laissez-passer pour enfants mineurs, autorisation de sortie et opposition de sortie du territoire
- demande de carte nationale d'identité
- SDF : délivrance des titres de circulation, rattachement à une commune
- autorisation de destruction de véhicules mis en fourrière départementale
- signature des conventions d'habilitation au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- demande de carte professionnelle des conducteurs de taxi ou de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues
- déclaration de changement de véhicule pour les petites remises

➤ Service des étrangers et des naturalisations

Décisions favorables :

- récépissé de demande de carte de séjour
- carte de séjour
- titre d'identité républicain
- autorisation provisoire de séjour
- prolongation de visa touristique
- récépissé de demande d'asile
- carte de commerçant étranger
- document de circulation pour étranger mineur
- visa de régularisation (taxe ANAEM)
- titre de voyage
- liste des participants à un voyage scolaire dans l'Union Européenne
- visa DOM TOM

- visa de retour
- récépissé de dépôt de demande de naturalisation
- attestation sur l'honneur de communauté de vie
- déclaration de nationalité française (naturalisation par mariage)
- radiation du fichier des personnes recherchées
- levée de rétention
- demande de prolongation et de prorogation du délai de rétention des étrangers placés en CRA

Article 2 : La délégation de signature conférée à M. Christophe BESSE par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service et d'unité dont les noms suivent :

→ Pour le service de la citoyenneté et des usagers de la route :

- M^{me} Sylvie DELVIGNE, attachée principale, chef du service
- M^{me} Isabelle COTTENOT, SACN, chef de l'unité titres et circulation, à compter du 1^{er} avril 2011
- M^{me} Sabine BAVOIL, SACN, chef de l'unité élections, réglementation et permis de conduire

Sont exclus de la délégation conférée aux 2 chefs d'unité les arrêtés de suspension des permis de conduire. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} DELVIGNE, de M^{me} COTTENOT ou de M^{me} BAVOIL, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par M^{elle} BAILLY, chef du service des étrangers et des naturalisations.

→ Pour le service des étrangers et des naturalisations:

- M^{elle} Anne Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{elle} BAILLY, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route.

Article 3 : L'arrêté PREF/SCAT/2011/012 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe BESSE, directeur de la citoyenneté et des titres est abrogé.

Le Préfet
Jean-Paul BONNETAIN

ARRETE N°PREF/MAP/2011/010

donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE, Directeur des collectivités et des politiques publiques

Article 1er : Délégation est donnée à M. Philippe GOUTORBE, directeur des collectivités et des politiques publiques, pour signer tous les documents administratifs établis dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des parlementaires), associations, organismes divers et particuliers concernant des informations juridiques et financières liées aux attributions de la direction et n'impliquant aucune décision particulière ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de procédures administratives classiques ou de demandes d'avis techniques nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les accusés de réception des dossiers de demande de subvention ;
- les attestations de services faits liées au paiement des subventions d'investissement ;
- les états de notification des taux d'imposition des taxes locales ;
- les lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral ;
- les états exécutoires de moins de 500 €.

Article 2 : La délégation de signature conférée à M. Philippe GOUTORBE par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

→ Pour le service des aides financières :

- M^{me} Anne MONTEILLET, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} MONTEILLET, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} Elisabeth DUMONT, adjointe au chef du service des aides financières.

→ Pour le service économie et environnement :

- M^{me} Nelly MINARD, attachée principale, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} MINARD, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} Marie-Claude DANSIN, attachée, adjointe au chef du service économie et environnement.

→ Pour le service des relations avec les collectivités locales :

- M^{elle} Béatrice BURNET, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{elle} BURNET, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M. Richard WILPOTTE, attaché, adjoint au chef du service des relations avec les collectivités locales.

Article 3 : L'arrêté PREF/SCAT/2011/004 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE, attaché principal exerçant les fonctions de directeur des collectivités et du développement durable, est abrogé.

Le Préfet
Jean-Paul BONNETAIN

**ARRETE N°PREF/MAP/2011/012 du 3 mars 2011
portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses d'action sociale de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens, à l'effet d'engager, d'attester le service fait et de liquider les dépenses de personnel (titre 2) et de fonctionnement (titre 3) relatives à l'action sociale du BOP central n°2 « secrétariat général » - programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » - ministère de l'intérieur – dépenses des titres 2 et 3 relevant des crédits de l'unité opérationnelle (UO 10) « action sociale, formation, immobilier social » et selon les modalités détaillées en annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, la présente délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par M^{elle} Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°PREF/SCAT/2011/005 du 10 janvier 2011 portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses d'action sociale de la préfecture de l'Yonne est abrogé.

Le Préfet
Jean-Paul BONNETAIN

ANNEXE à l'ARRETE n°PREF/MAP/2011/012 du 3 mars 2011
Personnes habilitées à engager et à liquider les dépenses de fonctionnement (titres II et III)
Du BOP central n°2 – programme 216 – Ministère de l'intérieur
U010 « action sociale-formation-immobilier social »

BOP central n°2 Programme 216 - UO 10 - Titres II et III Désignation du gestionnaire	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
Action sociale (service des ressources humaines et de l'action sociale de la préfecture de l'Yonne)	> 1000 € M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Melle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	> 1000 € M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	< 1000 € à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Melle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Melle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Melle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2011/012 du 3 mars 2011

Le Préfet

Jean Paul BONNETAIN

ARRETE N°PREF/MAP/2011/013 du 3 mars 2011
donnant délégation de signature à Monsieur Raymond YEDDOU - Sous-préfet de Sens

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne la police générale :

101 - l'application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement

102 - la signature des permis de conduire (duplicata et primata)

103 - l'application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route

104 - la signalisation « STOP » en dehors des agglomérations sur les routes nationales

105 - la signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation

106 - l'aptitude technique, l'agrément, le refus d'agrément, la suspension et le retrait d'agrément des gardes particuliers

107 - le visa des autorisations de port d'armes

108 - l'autorisation de détention d'armes et son renouvellement

109 – Les récépissés de déclaration des armes, la délivrance de la carte européenne d'arme à feu

110 – Les saisies administratives d'armes et de munitions et les restitutions des biens saisis

111 - l'octroi et le refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière

112 - la délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales

113 - la fermeture administrative des débits de boissons

114 - la délivrance des récépissés de brocanteurs

115 - la délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de la Française des jeux

116 - la délivrance des autorisations pour organiser des tombolas

117 - les arrêtés autorisant les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et moto-cyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement

118 - l'octroi de dérogations à l'arrêté du 13 novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4

119 - l'autorisation de résidence donnée aux condamnés libérés

120 – L'attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser

121 - la délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap

122 - l'autorisation de concours de la gendarmerie et des services de police aux frais des organisateurs de manifestations

123 - la délivrance des cartes nationales d'identité et des autorisations collectives de sortie du territoire

124 - la délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe

125 - la délivrance des laissez-passer mortuaires pour les transports de corps à l'étranger, arrêté portant dérogation au délai de 6 jours à compter du décès pour procéder à l'inhumation ou l'incinération du corps

126 - les homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur

127 - les dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives

128 - la délivrance des certificats d'immatriculation automobile.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne l'administration locale :

201 - la convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires

202 - le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux

203 - la signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif

204 - la désaffectation des locaux scolaires

205 - la substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales

206 - la création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales

207 - la signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement.

208 - la signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement

209 - la signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux

210 - la délivrance et le reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires

211 - les autorisations de dérogation aux tarifs de service public

212 - l'acceptation des démissions des adjoints au maire

213 - la signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution des districts urbains, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement

214 - la signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail

215 - les décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque la commune d'accueil est située dans l'arrondissement

216 - mise en demeure du maire de mandater une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation

217 - la signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales

218 - la signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale

219 - la signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement

220 - la signature des arrêtés préfectoraux relatifs à la composition des groupes de travail institués en matière de réglementation de la publicité

221 - les décisions de la commission départementale d'aménagement commercial et les comptes-rendus de réunions en cas d'empêchement du secrétaire général

222 - Visa de déclaration souscrite en application de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 (article 2 - 1^{er} alinéa) par les jeunes franco-algériens

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens, pour assurer, sous l'autorité du préfet et dans les limites de son arrondissement, l'administration préfectorale en ce qui concerne, l'administration générale :

301 - les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers)

302 - l'enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure)

303 - les autorisations de poursuites par voie de vente

304 - la passation des actes de ventes ou d'acquisitions de terrains dans lesquels l'Etat intervient

305 - la délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901

306 - la signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social

307 - la signature de tous les actes et décisions relatifs au dispositif d'aides aux rapatriés d'origine nord-africaine (RONA).

Article 4 : Délégation de signature lui est donnée pour assurer dans le département, le suivi global du dispositif en faveur des rapatriés d'origine nord africaine (RONA) : gestion de crédits, bilans, coordination départementale.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond YEDDOU, délégation de signature est donnée à M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture de Sens, à l'effet de signer les décisions énumérées aux articles 1, 2 et 3 et figurant sous les numéros 101 - 102 - 103 - 106 - 112 - 114 - 115 - 116 - 117 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 127 - 128 - 202 - 210 - 214 - 305 - 306 - 307 ainsi que toutes les correspondances courantes.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GUYON, délégation est donnée à M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché, pour signer les décisions énumérées à l'article 5 précité.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond YEDDOU, les fonctions de sous-préfet de Sens seront exercées par M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, qui exerceront les compétences qui s'y rattachent, et bénéficieront des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

Article 8 : L'arrêté préfectoral n°PREF/SCAT/2011/002 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU, sous préfet de Sens, est abrogé.

Le préfet,
Jean Paul BONNETAIN

**ARRETE N°PREF/MAP/2011/014 du 3 mars 2011
portant délégation de signature à Mme Christine JEANNIOT, attachée
Chef de la mission d'appui au pilotage**

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Christine JEANNIOT, attachée, chef de la mission d'appui au pilotage, pour signer les documents suivants :

- courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral.

Le Préfet
Jean Paul BONNETAIN

**ARRETE N°PREF/MAP/2011/015 du 3 mars 2011
portant délégation de signature à M. Albert BAILLEUL, inspecteur
Chef du service départemental des systèmes d'information et de communication**

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Albert BAILLEUL, inspecteur, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, pour signer les courriers de transmission ayant trait à l'organisation et à l'exécution des marchés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, la délégation de signature conférée à M. Albert BAILLEUL par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par M. Pascal GALICIER, adjoint au chef du service départemental des systèmes d'information et de communication.

Le Préfet
Jean Paul BONNETAIN

**ARRETE N°PREF/MAP/2011/016 du 3 mars 2011
portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titres III et V)
de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans l'annexe jointe au présent arrêté et dans les conditions et limites fixées dans celle-ci, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne.

Article 2 : Les personnes visées dans l'annexe 1 sont habilitées à signer, pour leur centre de coût auquel elles sont administrativement rattachées, les marchés de travaux, de services et de fournitures répertoriés dans la nomenclature du plan comptable de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°PREF/SCAT/2011/010 du 10 janvier 2011 portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titre III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne est abrogé.

Le Préfet
Jean-Paul BONNETAIN

Annexe 1 à l'arrêté n° PREF/MAP/2011/016 du 3 mars 2011
Personnes habilitées à engager et à liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V)
De l'unité opérationnelle de programme 307 de la préfecture de l'Yonne

Centre de coût et désignation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
A- Résidences			
01 – Préfet : M. Jean-Paul BONNETADN			
02 – Secrétaire général : M. Patrick BOUCHARDON	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
03 – Directrice de Cabinet : Mme Mireille LARREDE	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
04 – Sous-préfet Avallon : M. Mourad CHENAF	M. Mourad CHENAF, sous préfet	M. Mourad CHENAF, sous-préfet	M. Mourad CHENAF, sous-préfet
05 – Sous-préfet Sens : M. Raymond YEDDOU	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens
B - Services Administratifs			
06 – Secrétariat général : M. Patrick BOUCHARDON – Gestion générale du budget de fonctionnement	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique	M. Patrick BOUCHARDON secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service
- Frais de représentation des directeurs	Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Christophe BESSE, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, M. Benoît BYRSKI	Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Christophe BESSE, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, M. Benoît BYRSKI	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique
- Bons de transports réquisitions passage S.N.C.F.	Mme Virginie DERICQUEBOURG directrice du management et des moyens ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG directrice du management et des moyens ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service

Centre de coût et désignation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
07 – Informatique – Transmissions : M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général			
	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	<1000 euros M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER	M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER	M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER
08 – Services administratifs du cabinet : Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet			
Garage (sauf acquisition de véhicules)	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
en cas d'absence ou d'empêchement	Mme Christa CABART chef du service du cabinet	Mme Christa CABART chef du service du cabinet	Mme Christa CABART chef du service du cabinet
Documentation	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
en cas d'absence ou d'empêchement	Mme Christa CABART chef du service du cabinet	Mme Christa CABART chef du service du cabinet	Mme Christa CABART chef du service du cabinet
09 – Formation : M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général			
	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale
14 – Travaux immobiliers : M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général			
	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service

Centre de coût et désignation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
C - Services 11 - <u>Sous-préfecture d'Avallon</u> : M. Mourad CHENAF, sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement	M. Mourad CHENAF, sous-préfet M. Benoit BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture, à compter du 1 ^{er} mars 2011	M. Mourad CHENAF, sous-préfet M. Benoit BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture, à compter du 1 ^{er} mars 2011	M. Mourad CHENAF, sous-préfet M. Benoit BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture, à compter du 1 ^{er} mars 2011
12 - <u>Sous-préfecture de Sens</u> : M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens en cas d'absence ou d'empêchement	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture
13 - <u>Action sociale</u> M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	≥ 1000 euros à M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général ≤ 1000 euros à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2011/016 du 3 mars 2011

Le Préfet,

Jean Paul BONNETAIN